



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation

Question écrite n° 7082

### Texte de la question

M Rene Andre attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la necessite d'une refonte du droit des successions visant notamment a renforcer les droits du conjoint survivant. Il preconise principalement deux innovations : la reconnaissance au profit du conjoint survivant d'un droit general d'usufruit ainsi que la possibilite de maintien dans le logement jusqu'au deces du conjoint survivant. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le renforcement des droits du conjoint survivant constitue une question complexe qui s'integre dans la reflexion d'ensemble entreprise par la chancellerie en vue de proceder a une refonte globale du droit des successions. Celle-ci a fait l'objet d'un premier projet de loi depose par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale. Un deuxieme projet, en cours d'elaboration, traitera notamment de la devolution successorale et en particulier des droits du conjoint survivant. S'agissant du maintien dans le logement jusqu'au deces du conjoint survivant, il convient d'observer que la loi assure d'ores et deja a celui-ci une protection. C'est ainsi que, en vertu de l'article 1742 du code civil, le contrat de louage n'est point resolu par la mort du preneur, et qu'en application de l'article 1751 du code civil, le droit au bail du local d'habitation des deux epoux est repute appartenir a l'un et l'autre. Par ailleurs, le conjoint survivant peut demander en justice le maintien de l'indivision concernant la propriete du local d'habitation (article 815-1 du code civil). Il peut egalement demander l'attribution preferentielle de la propriete ou du droit au bail de ce local (article 832 du code civil).

### Données clés

**Auteur :** [M. Andre Rene](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7082

**Rubrique :** Successions et liberalites

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3729